



MERCUROL  
VEAUNES

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL : séance du 30 mars 2026

---

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026**

**Présents** : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

**Excusés** : GRIGNON Aurélie pouvoir à BRUNET Rémy.

**Secrétaire de Séance** : FAURE Nathalie

---

Michel BRUNET donne lecture du courrier que lui a adressé Adeline OGHDAYAN sollicitant son intégration au groupe majoritaire. Après consultation, celui-ci accepte cette demande.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité après ajout de l'intervention de Nicolas DAUJAN en fin de séance.

#### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil décide à l'unanimité pour la durée du mandat de déléguer au maire les compétences suivantes :

- De procéder, dans la limite de 400 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 € HT.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.
- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme et dans la limite de 50 000 €.

Le Maire rendra compte au conseil, à chaque réunion, des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents publics territoriaux indisponibles ou le recrutement de personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire, pour la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin :

- Des agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.
- Des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

### **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le CCAS est un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Il est constitué d'une liste de 6 membres du conseil municipal et de 6 membres nommés par le Maire représentant les domaines de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, la famille, les personnes handicapées et les personnes âgées. Le Maire en est le Président.

Michel BRUNET propose la liste suivante : BERTUCCI Sandrine, DESMEURE Juliane, GRIGNON Aurélie, MARTIN Océane, NODON Séverine, DESCHLER Marine.

Nicolas DAUJAN propose GUIBERT Annie.

Marine DESCHLER accepte de se retirer au profit d'Annie GUIBERT.

Sont élues : BERTUCCI Sandrine, DESMEURE Juliane, GRIGNON Aurélie, MARTIN Océane, NODON Séverine et GUIBERT Annie.

### **DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner des délégués et représentants dans les structures et commissions ci-après :

#### **Commission d'appel d'offres :**

Titulaires : MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, VESCOVI Jean-Marc

Suppléants : BRESCIANI Gaël, PONSON Aline, DAUJAN Nicolas

#### **Commission des impôts :**

Désignation d'une liste de contribuables parmi lesquels seront désignés les membres de cette commission par les services fiscaux :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRE SUPPLEANTS</b>
BRESCIANI Gaël	LEONARD Myriam
TERRAS Tanguy	PITOT Patrice
THEOLAIRE Joël	DESSITE Alain
BOULICAULT Guillaume	VICHARD Bernard
REYNAUD Grégory	BLACHE Robert
DAUJAN Nicolas	VESCOVI Jean-Marc
RADIGUET Nicolas	MARTIN Océane

SANDON Alain	CHALAYE Franck
BETTON Daniel	DESCHLER Marine
MANDON Emilie	NOYERIE Jean-Claude
MARKARIAN Jean-Maurice	FOUREL Jacky
BLAISE Véronique	PICAUT Patrick
GRANGER Véronique	REILLE Michel
FAURE Clément	DELSARTE Jean-Noël
BRUNET Rémy	GUIBERT Annie
PONSON Aline	FAURE Christophe

**Association Foncière de Remembrement (AFR) :**

Désignation du Conseil Municipal :

BRUNET Michel  
 REYNAUD Grégory  
 BETTON Daniel  
 DESMEURE Juliane  
 LEONARD Myriam  
 BOULICAULT Guillaume  
 THEOLAIRE Joël

Désignation pour la Chambre d'Agriculture :

MICHELAS Sébastien  
 BOURRET Jean-Pierre  
 MORFIN Frédéric  
 BETTON Julien  
 BLAISE Véronique  
 DUPIN Lucie  
 CHANAS Théo

**Syndicat Départemental d'Energie de la Drome :**

Titulaire : BRESCIANI Gaël  
 Suppléant : BOULICAULT Guillaume

**Syndicat d'Irrigation Drômois :**

Titulaire : BETTON Daniel  
 Suppléant : REYNAUD Grégory

**Comité National d'Action Sociale pour les agents (CNAS) :**

Délégué Elu : BRUNET Michel  
 Délégué Agent : CHEVAL Monique

**Correspondant Défense :** THEOLAIRE Joël

**Référents ambroisie :** DESMEURE Juliane et VESCOVI Jean-Marc

**Mercuriol Veunes Animation :** VIGNE Amélie et BRUNET Rémy.

**PROPOSITION A ARCHE AGGLO DE REPRESENTANTS** (pas de délibération) :

**SIRCTOM :** Délégués titulaires : BRUNET Michel, et GRANGER Véronique  
 Délégués suppléants : BRESCIANI Gaël et BOULICAULT Guillaume

**Eaux de la Veune :** BRUNET Michel et THEOLAIRE Joël

**MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

	Responsables	Membres
<b>Agriculture</b>	DESMEURE Juliane	REYNAUD Grégory - FAURE Nathalie - GRIGNON Aurélie BETTON Daniel – OGHDAYAN Adeline – GUIBERT Annie
<b>Bâtiments Communaux</b>	THEOLAIRE Joël	BRESCIANI Gaël – RADIGUET Nicolas – GRANGER Véronique MARKARIAN Jean-Maurice - TERRAS Tanguy – FAURE Christophe
<b>Bibliothèque et culture</b>	PITOT Patrice	NODON Séverine – BERTUCCI Sandrine – GUIBERT Annie
<b>Communication</b>	BOULICAULT Guillaume	LEONARD Myriam – RADIGUET Nicolas – TERRAS Tanguy FAURE Nathalie – OGHDAYAN Adeline – DAUJAN Nicolas VESCOVI Jean-Marc
<b>Conseil municipal des jeunes</b>	PITOT Patrice	TERRAS Tanguy – NODON Séverine – MARTIN Océane GRIGNON Aurélie – OGHDAYAN Adeline – DAUJAN Nicolas – GUIBERT Annie
<b>Environnement</b>	MARKARIAN Jean-Maurice	THEOLAIRE Joël – BOULICAULT Guillaume – RADIGUET Nicolas LEONARD Myriam – DESMEURE Juliane – DAUJAN Nicolas – FAURE Christophe

<b>Finances</b>	BRUNET Rémy	VIGNE Amélie – TERRAS Tanguy – MARKARIAN Jean-Maurice DESCHLER Marine – PONSON Aline – VESCOVI Jean-Marc
<b>Urbanisme</b>	THEOLAIRE Joël	RADIGUET Nicolas – MARKARIAN Jean-Maurice – TERRAS Tanguy – REYNAUD Grégory – BOULICAULT Guillaume BRESCIANI Gaël – DAUJAN Nicolas
<b>Vie associative, sports et loisirs</b>	VIGNE Amélie	GRIGNON Aurélie – DESCHLER Marine – RADIGUET Nicolas BRUNET Rémy – TERRAS Tanguy – GRANGER Véronique FAURE Nathalie – OGHDAYAN Adeline – FAURE Christophe VESCOVI Jean-Marc
<b>Vie scolaire / Education</b>	PONSON Aline	DESCHLER Marine – MARTIN Océane – TERRAS Tanguy GRANGER Véronique – BERTUCCI Sandrine – GUIBERT Annie
<b>Voirie</b>	MARKARIAN Jean-Maurice	THEOLAIRE Joël – BETTON Daniel- FAURE Nathalie RADIGUET Nicolas – GRANGER Véronique – LEONARD Myriam DESMEURE Juliane – FAURE Christophe – VESCOVI Jean-Marc

### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – REGLEMENT INTERIEUR**

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Celui-ci fixe notamment les conditions d'organisation des réunions, le rôle du Maire et le droit d'expression des élus.

Nicolas DAUJAN demande que soit précisée la possibilité de communiquer sur d'autres supports que le bulletin d'information (site internet, réseaux sociaux...). Il demande également la possibilité pour le groupe d'opposition de disposer d'une salle de réunion.

Ces deux propositions seront intégrées dans le règlement intérieur avant transmission à la Préfecture.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

### **DEPARTEMENT – MISE A JOUR DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE MARCEL BANC**

Une demande de subvention a été déposée en date du 9 septembre 2022 auprès du Département de la Drôme, relative au projet de rénovation énergétique du gymnase Marcel BANC. La dépense prévisionnelle s'élevait alors à 139 700 € HT.

Il précise que le Département de la Drôme a attribué à la commune une subvention (tranche 1), par décision en date du 22 septembre 2025, d'un montant de 18 313 €. Suite à la consultation des entreprises, le marché de travaux a été attribué le 5 mars 2026 aux entreprises DARU Charpente / TBC Désamiantage pour un montant de 309 649 € HT, soit un coût nettement supérieur à l'estimation initiale.

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention complémentaire auprès du Département de la Drôme pour ce dossier.

### **MISE EN CONFORMITE DE L'ARRET DE BUS DE LA CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

Par délibération en date du 11 décembre 2025, le conseil municipal a sollicité une subvention auprès de la Région pour la mise en conformité de l'arrêt de bus de La Chapelle, dans le cadre du dispositif « Demande d'aide pour l'aménagement d'arrêt de bus ».

L'agent instructeur de la Région propose de déposer la demande au titre du dispositif « Demande d'abri et aide aux travaux de mise en accessibilité », permettant l'obtention d'un abribus et d'une subvention plus élevée.

Le conseil décide à l'unanimité de modifier la demande de subvention auprès de la Région.

### **CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF INTERGENERATIONNEL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

La commune a lancé une consultation afin de démarrer les travaux de la construction du Pôle associatif.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a étudié les offres reçues selon les critères définis dans le règlement de consultation (60% pour la technique et 40% pour le prix).

Christophe FAURE demande s'il est possible d'avoir une réflexion sur le local de rangement qui paraît sous-dimensionné par plusieurs associations.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

	<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
1	Terrassement VRD	BOISSET TP	148 617,28 €
2	Maçonnerie, Gros œuvre	MSAVEL Maçonnerie	265 123,70 €
3	Charpente bois - Couverture - Zinguerie	MOULIN Charpente	149 225,54 €
4	Etanchéité	SAPEC - RA	37 000,00 €
5	Revêtements des façades – Isolation thermique Ext	BASAGAG FACADES	89 631,51 €
6	Menuiseries extérieures	DELORME BATTANDIER	77 700,00 €
7	Plâtrerie Peinture	THEROND PLAFONDS	66 004,42 €
8	Menuiseries intérieures	MENUISERIE VAREILLE	37 807,25 €
9	Carrelage faïences	GOKCE CARRELAGES	43 799,14 €
10	Electricité	MARGIRIER Electricité	58 136,04 €
11	Chauffage – Ventilation – Plomberie	ROLAND GARD	93 268,00 €

### **CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF INTERGENERATIONNEL – MISE A JOUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Suite à l'attribution des marchés de travaux et donc au montant définitif des travaux, le Conseil décide à l'unanimité de mettre à jour les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,  
Nathalie FAURE

Le Maire,  
Michel BRUNET